

Les 5 choses à faire si on dérobe votre vélo



Le vol de vélo est un fléau contre lequel les policiers annéciens luttent toute l'année.

Si se déplacer à vélo dans Annecy engendre son lot de satisfactions, cela peut aussi occasionner quelques désagréments. Par exemple quand on se fait voler sa monture, ce qui arrive souvent à l'apparition des beaux jours. Pour savoir comment réagir avec efficacité dans cette situation, voici les cinq choses à faire impérativement.

- 1. Retrouvez la facture de son vélo.** Que ce soit pour la police ou l'assurance, il est important de remettre la main sur la facture de votre vélo le plus rapidement possible. Elle vous sera demandée à plusieurs reprises. Pensez également à en faire des photocopies, au cas où on vous réclamerait l'originale.
- 2. Récupérez une photo avec votre vélo.** À l'instar de la preuve

d'achat, une photo de vous sur ou à côté de votre vélo sera très utile au moment de prouver qu'il vous appartient. Elle servira également à son identification et permettra, peut-être, aux autorités de le retrouver.

- 3. Déposez plainte au commissariat ou à la gendarmerie.** Seule façon de faire diminuer le nombre de vols de vélo et de mettre la pression sur les voleurs, la plainte, qu'elle soit déposée en gendarme-

rie ou au commissariat d'Annecy, va déclencher plusieurs mécanismes. Par exemple, si vous savez où et quand votre bicyclette a été dérobée – et si le vol s'est produit sur la voie publique –, une recherche vidéo sera réalisée. De quoi identifier l'auteur de l'infraction ainsi que l'endroit où ce dernier s'est rendu.

- 4. Prévenez votre assureur.** Souvent, votre assurance prend en charge les vols de vélos. Il faut pour cela lui envoyer une preuve d'achat ainsi qu'un récépissé de votre plainte (d'où l'utilité de prévenir les autorités). Attention toutefois, la franchise peut parfois être élevée, et si votre vélo ne valait pas grand-chose lorsque vous l'avez acheté, rien ne vous sera remboursé.

- 5. Donnez le numéro d'identification de votre vélo.** Façon la plus sûre d'identifier les vélos, la gravure des cadres reste encore très marginale. Ce qui est dommage, car le Bicycode agit comme une plaque d'immatriculation et permet d'authentifier à coup sûr un propriétaire de vélo. Si vous avez eu la bonne idée de le faire, présentez son numéro au commissariat lors de la plainte. Pour information, deux organismes le font à Annecy : Roule et Co et Véloncyc.

JEAN-BAPTISTE SERRON